

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 décembre 2018**

**Présents** : René DRUGUET, Christine TERRAIL, Philippe BOUCHET, Xavier DIVANACH, Jean PUZENAT

**Absents** : Cédric FAURE

**Absents excusés** : Vincent FAURE (pouvoir à Christine TERRAIL) ; Christophe SARAYOTI S (pouvoir à Philippe BOUCHET) ; Florent BEAL (pouvoir à Jean PUZENAT)

M Jean PUZENAT est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 15 novembre 2018 à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1/ Objet : Schéma directeur d'alimentation en eau potable/ Schéma directeur d'assainissement - Convention de Groupement de commandes et modalités de fonctionnement**

La Maire rappelle que la commune de Plan de Baix, ne disposant d'aucun outil de gestion sur le fonctionnement de leur service EAU, il serait judicieux de faire réaliser son schéma directeur d'eau potable de manière à compiler toutes les données déjà acquises sur le fonctionnement de son réseau d'eau potable, faire un bilan des besoins et des ressources à l'échelle de leurs territoires et établir un programme pluriannuel d'investissements garant d'une gestion durable du service à cette échelle ainsi que de se mettre en conformité réglementaire. La démarche similaire engagée par les communes voisines de MONTCLAR SUR GERVANNE, GIGORS ET LOZERON et de COBONNE pour la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, dans le but de regrouper les communes et d'établir une convention pour toutes.

Approuvée à l'unanimité.

**2/ Modification de la circulation dans la descente du village**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la grande fréquentation de la Descente du Village, de la vitesse quelque fois excessive des usagers dans cette rue, et compte tenu du risque d'éventuels accidents, une mesure doit être mise en place afin de sécuriser la voie.

Il propose au Conseil Municipal d'installer un panneau « sens interdit sauf résidant » à compter du 15 janvier 2019.

Approuvée à l'unanimité.

**3/ Taxe d'Aménagement**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune est désormais obligé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement. Il propose un taux de 1 %;

- d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme,

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);

3° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La Maire précise que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2021)

Approuvée à l'unanimité.

**4/ Vente granules de bois**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à un achat de granule de bois de chauffage en trop grande quantité durant l'année, il serait judicieux de revendre le surplus aux particuliers intéressés. Le prix de vente est proposé à 4€ le sac.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'accepter de vendre les granules de bois de chauffage à 4 € le sac.

Approuvé à l'unanimité

**5/ Pose panneau signalisation d'information locale**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à plusieurs demandes de pose de panneaux publicitaires et afin d'en limiter l'implantation sauvage, il serait bon de poser un panneau dans le but de regrouper les annonceurs.

Le Maire propose de poser ce panneau dans un domaine privé, au croisement de la D70 avec la route d'Ombleze . Une convention sera établie avec le propriétaire.

Approuvée à 7 voix « pour » et 1 abstention

**FIN DES DELIBERATIONS**

- Adressage : des devis ont été demandées à diverses entreprises , attente des retours
- Insee : la population total de Plan de Baix est de 148 habitants
- 

**La séance est levée à 20h00**